

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 mai 2017 à 20 H 30

**Président** : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

**Présents** : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, PAIN Pascal, BROTEL Rolland, BOILEAU Pierre, HOWSE Willy, THOMAZET Fabien, Mmes CHAMBAUD Michèle, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, BOURDICHON Nelly, PAGE Natacha, RONJON Pin,

**Absents excusés** : Mme VIRY Madeleine, Mrs BERNARD Xavier, THIEVON Yves,

**Secrétaire de séance** : Mme CHAMBAUD Michèle,

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI, Maire, et débute par l'approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter 4 délibérations à l'ordre du jour initial :

- Acquisition de deux défibrillateurs cardiaques : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme GOY-CHAVENT,
- Achats pour diverses manifestations
- Réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements : Missions contrôle technique et SPS et diagnostic amiante et plomb, choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal accepte.

### **CHAUFFERIE AU BOIS – CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLE BOIS – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'approvisionnement en combustible bois déchiqueté pour la chaufferie au bois des bâtiments communaux. Trois entreprises ont été contactées, deux ont répondu :

- **BRESSE BOIS ENERGIE Sarl,**
- **BOIS ENERGIE SERVICES,**

Après étude des dossiers, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'offre de la Ste **BOIS ENERGIE SERVICES** est la moins disante, le prix du combustible s'élevant à **125,00 € HT** (Unité tonne).

Après avoir oui l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **BOIS ENERGIE SERVICES.**
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat d'approvisionnement en combustible bois déchiqueté pour la chaufferie au bois pour une durée d'une année reconductible trois fois, à effet à compter de la saison de chauffe 2017/2018 avec la Ste **BOIS ENERGIE SERVICES.**

### **MARCHE RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA FOURNITURE DE REPAS – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la fourniture des repas pour le restaurant scolaire de Rignieux-le-Franc. Trois entreprises ont été contactées, Les critères retenus, afin d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, étaient les suivants :

- Le prix : 50 %
- La qualité des repas, de leur conception et origine de l'approvisionnement : 50 %

Le maire informe le Conseil Municipal que seule la Société **RPC** de **MANZIAT** a répondu à la consultation avec une offre conforme à l'estimation prévue. Il propose au Conseil Municipal de retenir cette offre. Le prix du repas est de 2,40 € H.T soit 2,53 € TTC. La durée du marché est fixée à un an reconductible 3 fois, à effet à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de la **Ste R.P.C.** à MANZIAT pour une durée d'un an, reconductible 3 fois,
- **AUTORISE** le maire à signer le marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire de Rignieux-le-Franc avec la **Société R.P.C.**

#### **VOIRIE 2017 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2017. La consultation a été réalisée en procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. 4 entreprises ont été contactées et les quatre ont répondu :

- **ROGER MARTIN Rhône-Alpes – Agence AIN**
- **PERRIER TP – Centre C.T.P.G.,**
- **EIFFAGE Route Centre Est ,**
- **EUROVIA Alpes**

Les critères retenus, afin d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, étaient les suivants :

- Valeur technique : 60 %,
- Prix : 40 %

Après étude des offres, le maire informe le Conseil Municipal que la proposition de la **Société EIFFAGE Route Centre Est** est la mieux disante, le montant du marché s'élevant à **69 966,75 € H.T.** Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise **EIFFAGE Route Centre Est** pour un montant de **69 966,75 € H.T.**
- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de voirie pour l'année 2017 avec l'entreprise **EIFFAGE Route Centre Est.**

#### **REAMENAGEMENT DE L'ETAGE DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE EN LOGEMENTS – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, au cours de ses précédentes réunions a décidé de la création d'appartements à l'étage de l'ancien bâtiment scolaire. Il expose au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été lancée afin de réaliser ces travaux de réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet ATELIER 3.

Monsieur le maire précise que la consultation a été réalisée en procédure adaptée. Afin d'assurer les mesures de publicité et mise en concurrence, une annonce a été publiée par Eco de l'AIN via DEMATIS.

L'analyse des propositions, au regard des informations fournies par les entreprises et les critères retenus par la Commune, a permis de mettre en évidence les offres économiquement les plus avantageuses pour les lots suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € Base H.T.	Options Retenues/ € HT	MONTANT TOTAL € HT
Lot n° 1 : Démolition - sous œuvre - Plancher béton	Sarl MENAND	32 988,50 €	6 732,50 €	39 721,00 €
Lot n° 2 : Menuiseries intérieures – Extérieures	Sarl Menuiserie BEAL	15 017,81 €		15 017,81 €
Lot n° 3 : Plâtrerie-peinture-faux plafonds-faïences	GPR	29 456,75 €	2 460,00 €	31 916,75 €
Lot n° 4 : Sols colles	Ets PEROTTO	5 366,02 €		5 366,02 €
Lot n° 5 : Plomberie-sanitaires-VMC	Sarl COLLINET	20 452,40 €		20 452,40 €
Lot n°6 : Electricité – Courants faibles	MARGUIN	34 117,30 €		34 117,30 €
<b>TOTAL</b>		<b>137 398,78</b>	<b>9 192.50 €</b>	<b>146 591.28 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les offres économiquement les plus avantageuses pour l'ensemble des lots pour un montant total de travaux de **146 591,28 € HT**.
- **AUTORISE** le maire à signer les marchés de travaux pour le réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements avec les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT TOTAL € H.T.
Lot n° 1 : Démolition - sous œuvre –plancher béton	Sarl MENAND	39 721,00 €
Lot n° 2 : Menuiseries intérieures – Extérieures	Sarl Menuiserie BEAL	15 017,81 €
Lot n° 3 : Plâtrerie-peinture-faux plafonds-faïences	GPR	31 916,75 €
Lot n° 4 : Sols colles	Ets PEROTTO	5 366,02 €
Lot n° 5 : Plomberie-sanitaires-VMC	Sarl COLLINET	20 452,40 €
Lot n°6 : Electricité – Courants faibles	MARGUIN	34 117,30 €

**ACQUISITION DE DEUX DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE SENATORIALE AUPRES DE LA SENATRICE SYLVIE GOY-CHAVENT**

Monsieur Le Maire :

- rappelle le projet d'acquisition par la commune de deux défibrillateurs cardiaques,
- donne lecture des devis,
- informe de la possibilité du versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50 % de la valeur H.T. de l'achat.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir deux défibrillateurs cardiaques,
- **ACCEPTTE** le devis de l'entreprise **SCHILLER France SAS** pour un montant de **1 805,00 € HT**
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale auprès de **Madame Sylvie GOY-CHAVENT**, Sénatrice de l'Ain.

**ACHATS POUR MANIFESTATIONS DIVERSES**

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal que la commune peut être amenée à offrir des présents, des fleurs à l'occasion d'événements : mariage, naissances, décès, retraite, etc..., Il propose de fixer une somme maximale de 300,00 € par événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE son accord**,
- **AUTORISE** le maire à effectuer ces différents achats.

### **REAMENAGEMENT DE L'ETAGE DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE EN LOGEMENTS – MISSIONS DE SPS ET CONTROLE TECHNIQUE– CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, au cours de ses précédentes réunions, a décidé du réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements.

Monsieur le Maire rappelle que, dans cette perspective, un prestataire pour la réalisation des missions de contrôle technique et SPS, doit être désigné par la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions adressées à la commune par les cabinets consultés :

- **QUALICONSULT,**
- **APAVE,**
- **ALPES CONTROLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition formulée pour les deux missions par le cabinet **QUALICONSULT**, pour un montant de **5 200,00 € H.T.**, décomposé comme suit :
  - **2 600,00 € H.T.** pour la mission SPS,
  - **2 600,00 € H.T.** pour la mission de contrôle technique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec le Cabinet **QUALICONSULT**.

### **REAMENAGEMENT DE L'ETAGE DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE EN LOGEMENTS – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, au cours de ses précédentes réunions, a décidé du réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements.

Monsieur le Maire rappelle que, dans cette perspective, un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb, doit être désigné par la Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions adressées à la commune par les cabinets consultés :

- **QUALICONSULT,**
- **APAVE,**
- **ALPES CONTROLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition formulée par le cabinet **QUALICONSULT**, pour un montant de **690,00 € H.T.** hors coût d'analyses des prélèvements et de levée de réserves qui seront facturées séparément,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec le cabinet **QUALICONSULT**.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Dossier d'urbanisme** : Mme CHAMBAUD informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 8 mars et 17 mai 2017 :
  - **Permis de construire** :
    - **M. THIEVON Yves** – 500 route des platières – agrandissement bâtiment agricole et construction d'un local phytosanitaire,
    - **M. LEBLOND et Mme RIBEIRO** – Quartier Bataillard- lot n°10 – construction d'une maison individuelle
    - **M. CHAUVEL Clément** – Chemin de la vigne – Réhabilitation d'une ancienne habitation et ses dépendances en habitation principale, création d'un garage,
    - **M. ALLINI et Mme MOUSSET** - Quartier bataillard lot n°21 – Construction d'une maison individuelle

- **Déclaration préalable :**
  - **M. QUARANTE Sébastien** – 105 Chemin de la lagune – Création d'un garage de 12 m<sup>2</sup>,
  - **M. JUENET Serge** – les grandes brosses – Clôture
  - **M. STEINMETZ Florian** – 20 Allée de la cité – changement de la porte de garage et la porte d'entrée.
  - **M. BILLON Pascal** – 45 b chemin du pré-neuf – création d'une fenêtre de toit
  
- **Certificat d'urbanisme informatif :**
  - **Scp BOUTIN & NAUDIN** – le morillon – vente
  - **Scp BOUTIN & NAUDIN** – 90 Chemin de Trevet – Vente
  - **Maître ROJON Vincent** – 340 rue des Brosses – Vente
  
- **Assainissement collectif :** les travaux de la deuxième tranche de réhabilitation par gainage de l'assainissement collectif ont été entièrement réalisés par l'entreprise **POLEN**.
  
- **SPANC :** la commune va adresser les demandes de subventions auprès du département de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour le compte des administrés qui ont répondu favorablement. Il rappelle que l'agence de l'eau peut attribuer une aide jusqu'à concurrence de 3 300 € et le département de l'Ain 1 400,00 €.
  
- **Pistes cyclables et piétonnières :** Les travaux des chemins 5a et 5b ont débuté courant mai. Ils permettront de relier le chemin de la lagune aux chemins 4a et 4b. Ils sont réalisés par l'entreprise **ROGER-MARTIN-SN2V** ;
  
- **Téléphonie :** L'entreprise **TDF** envisage l'installation d'une antenne vers le château d'eau afin d'améliorer la couverture téléphonique mobile sur la commune.

